

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33  
Présents : 33  
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, salle du conseil municipal  
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :  
Envoyée le mardi 17 mars 2026

**OBJET : DELIBERATION N°1 - Installation du Conseil municipal - Election du Maire**

POLSKI Ladislas  
NICOLETTI-DUPUY Rosalba  
ACCOSSATO Rudy  
FERNANDEZ Emmanuelle  
BADER Sami  
PARINI Marie-Pierre  
DAVID Didier  
DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle  
GENIEYS Jean-Paul  
BERMOND Fabienne  
BONNAFOUX Fabien  
CARRIE Chantal  
KLEMM Thomas  
MISSUD-GUILLET Sabrina  
CERVI Christophe  
ROUX Nathalie  
RIVOALLAN Nicolas  
BECCATINI-GESREL Annabel  
BISCH Jacques  
BOURNOT Sophie  
FERRERO Charlie  
DYOT-GERARDIN Noëlle  
UGOLINI Gilles  
BEN HAMIDA Lina  
MARRAFFA Tony  
PESCHI-MASSEGLIA Nathalie  
FERRERO Alex  
PEREZ Lydia  
MARTELLO Isabelle  
RAZAFINDRALAMBO Didier  
GALIERA Angela  
ROLIN Eric  
BIRELLI Oriana

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :** /

**ABSENT(E)S :** /

**Secrétaire de séance :** Mme BEN HAMIDA Lina

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du samedi 21 mars 2026

N° 1

Rapporteur : **Monsieur Jacques BISCH, Doyen d'Age du conseil municipal**

Direction : **Direction Générale des Services**

Objet : **Installation du Conseil municipal - Election du Maire**

Domaine : **5 – Institutions et Vie Politique – 5.1 Election exécutif**

---

Le rapporteur expose que déclarée élue par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, l'Assemblée est réunie aujourd'hui pour procéder à l'élection du Maire ;

**Vu** le code électoral ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-1, L.2122-4, L. 2122-4-1, L. 2122-5, L.2122-7, L. 2122-8, L. 2122-9 et L.2122-10 ;

**Vu** le décret n° 2025-848 du 27/08/2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

**VU** la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local ;

**Vu** les résultats de l'élection du 15 mars 2026 portant renouvellement général du conseil municipal de la Commune de La Trinité ;

**Considérant** la convocation des membres du Conseil en date du 17 mars 2026 par Monsieur Ladislas Polski, Maire sortant continuant l'exercice de ses fonctions jusqu'à l'installation de la nouvelle assemblée (article L. 2122-15 du CGCT) ;

**Conformément** à l'article L2121-17 du CGCT, le quorum est atteint lorsque la majorité des membres en exercice est présente ;

**Conformément** à l'article L. 2121-7 du CGCT, cette première réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi, et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet ;

**Conformément** à l'article L.2122-8, le Président en tant que Doyen d'Age du Conseil, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-5, L. 2122-7, du Code Général des Collectivités Territoriales invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par les articles susvisés ;

**Conformément** à l'article L.2121-15 du CGCT, la benjamine a été désignée secrétaire de séance ;

**Conformément** à l'article R.42 du code électoral, deux assesseurs représentant des listes ont été désignés ;

**Conformément** à l'article L.2122-7 du CGCT, le Président rappelle à l'Assemblée que cette élection aura lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **Procède** à l'élection du maire.

Le Président de séance demande à l'assemblée de lui faire connaître les candidatures à l'élection du Maire.

Se sont portés candidats :

- Madame Isabelle Martello
- Monsieur Ladislas Polski

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

- Madame Isabelle Martello a obtenu **5 voix**,
- Monsieur Ladislas Polski a obtenu **28 voix**.

Monsieur Ladislas Polski ayant obtenu la majorité absolue des voix au 1<sup>er</sup> tour, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

**Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,**

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

**Lina Ben Hamida,**

**Ladislas Polski,**



**Secrétaire de séance**

**Maire de La Trinité**